



Mon numéro : 2 36 03 99 358 069 28
 Mon nom ou celui de mon ayant droit :
 SID Aicha

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie et à la Complémentaire santé solidaire

Valable du 16/12/2024 au 15/12/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
06 200 0400	11		
E.N.I.M. 27 QUAI SOLIDOR CS 31854 35418 SAINT MALO CEDEX		2 36 03 99 358 069 28	

N°	Organisme complémentaire
1	OC ENIM 4 AV ERIC TABARLY CS 30007 17183 PERIGNY CEDEX

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la complémentaire	Date fin de la complémentaire
SID Aicha NAGHI a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/10/2024 au 30/09/2025 SI SOINS POUR AFFECTION LISTE : TIERS PAYANT ET 100% DU 02/12/2019 AU 02/12/2029 POUR TOUTES LES PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC MALADIE DU PROTOCOLE	2 36 03 99 358 069 28	27/03/1936 1	1	01/10/2024	30/09/2025

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et suivants du Code Pénal). En outre, la falsification ou l'établissement de faux documents, ainsi que l'utilisation de tels documents sont passibles d'une pénalité financière au titre des articles L 114-17-1 du Code de la Sécurité sociale